Réseau parlementaire pour
« Le droit des femmes de vivre sans violence »

BULLETIN D'INFORMATION – JANVIER 2014

En janvier 2014, Tina Acketoft (Suède) achève son mandat de présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Au cours des deux dernières années, Mme Acketoft a vigoureusement soutenu le Réseau et a participé à de nombreuses manifestations visant à sensibiliser à la violence faite aux femmes et à promouvoir la Convention d'Istanbul. Voici un extrait de son allocution, prononcée à Bucarest le 25 novembre 2013.

Le dernier 25 novembre sans la Convention d'Istanbul

Nous commémorons aujourd'hui la disparition de millions de femmes et de filles, mortes sous les coups d'un mari, d'un père, d'un membre de la famille, d'un ami, d'un voisin ou d'un inconnu.

Il est inacceptable que cette violence soit parfois justifiée comme étant une affaire privée, un emportement passionnel, un droit sur le corps de la femme, un droit marital, une question d'honneur, une pratique culturelle ou religieuse ou une arme de guerre.

La violence à l'égard des femmes est une violation des droits humains. La violence à l'égard des femmes est un crime abominable.

Nous commémorons aujourd'hui les souffrances et la mort de millions de femmes, assassinées par des personnes qui refusent de les reconnaître comme étant des êtres humains d'égale valeur et dignité.

Rappelons-nous aujourd'hui que ce problème ne concerne pas seulement les victimes et les auteurs de violences, mais l'ensemble de la société. C'est notre problème à toutes et tous, qui exerçons des responsabilités gouvernementales ou qui sommes députés. Non seulement parce que, comme quiconque autour de nous, nous pouvons être touché(e)s par ce phénomène. Mais surtout, parce que c'est un problème fondamental pour des Etats qui se définissent comme démocratiques et attachés aux valeurs des droits humains.

Si nous croyons réellement en la démocratie et aux droits de l'homme, nous ne pouvons fermer les yeux lorsque des violences sont commises à si grande échelle en raison de l'appartenance à un sexe. Nous ne pouvons tolérer la violence. Nous ne pouvons admettre l'impunité. Nous ne pouvons abandonner les victimes à leur sort. Si nous fermons les yeux, nous, femmes et hommes exerçant des responsabilités politiques, sommes complices.

Réfléchissons aujourd'hui, en toute ouverture et transparence, à ce que nous pouvons faire pour éliminer la violence à l'égard des femmes dans nos pays respectifs. Tentons aujourd'hui d'en apprendre davantage sur la Convention d'Istanbul, sur sa valeur ajoutée et sur ce qu'elle pourra réellement apporter à des milliers de femmes et autres victimes de violences domestiques. Unissons aujourd'hui nos énergies pour que la Convention d'Istanbul soit signée et ratifiée sans plus attendre. Que ce 25 novembre soit le dernier sans la Convention d'Istanbul.

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

www.assembly.coe.int/stopviolence/

➔ Des parlementaires célèbrent la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et les 16 journées de mobilisation contre la violence fondée sur le genre

Conférence régionale sur la violence à l'égard des femmes – Bucarest, 25 novembre 2013

« Nulle société ne peut être dite civilisée, normale et saine tant que la violence à l'égard des femmes n'y a pas été éradiquée » (Victor Ponta, Premier ministre de Roumanie)

« La violence ne s'arrête pas aux frontières d'un pays et je crois en une réponse concertée à la violence faite aux femmes », a déclaré **Ana Birchall**, membre roumaine du Réseau, lors de la Conférence régionale sur la violence à l'égard des femmes et la Convention d'Istanbul organisée par le Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence et le Parlement roumain. Ana Birchall a encouragé les parlementaires de Roumanie, de Hongrie, de la République de Moldova et de Serbie, réunis à cette occasion, à coopérer et à prendre les devants dans la lutte contre la violence faite aux femmes. La Conférence régionale a été organisée grâce à une contribution volontaire du Gouvernement allemand.

Exposition « Témoins silencieux » – Vienne, décembre 2013

Dans le cadre des 16 journées de mobilisation contre la violence fondée sur le genre, et à l'initiative de **Gisela Wurm**, membre autrichienne du Réseau, le Parlement autrichien a accueilli l'exposition « Témoins silencieux », qui mettait en scène des silhouettes en grandeur nature représentant des femmes assassinées par leur conjoint.

Chypre prend des initiatives en vue de la signature de la Convention d'Istanbul – Nicosie, 25 novembre 2013

Athina Kyriakidou, membre chypriote du Réseau, a organisé une réunion extraordinaire de la Commission permanente sur les droits humain et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de la Chambre des représentants, afin d'encourager la signature et la ratification de la Convention d'Istanbul. A cette occasion, elle a fait savoir qu'il était « urgent d'adopter cette Convention décisive,

car elle [permettrait] de lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes par des mesures spécifiques, destinées à protéger les victimes et à prévenir ce phénomène épouvantable, qui [constituait] une violation fondamentale des droits humains». Ionas Nicolaou, ministre de la Justice et de l'Ordre public, a ajouté que «l'élimination de la violence à l'égard des femmes [était] une priorité du Gouvernement chypriote».

Séries de manifestations – Bruxelles, 25 novembre 2013

Fatiha Saïdi, membre belge du Réseau, a lancé une série de manifestations à Bruxelles, telles que la projection du film « Louise Michel la Rebelle », et des discussions à visées informatives et préventives, notamment un jeu de rôle sur la violence verbale. Une délégation de femmes, conduite par Mme Saïdi, a remis personnellement un ruban blanc au Ministre-Président de la Région de Bruxelles Capitale et a appelé à la coopération entre les différents services publics et à leur harmonisation, afin qu'ils œuvrent ensemble à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes.

Lecture de Ferite a Morte - Rome et New York, 25 novembre 2013

Laura Boldrini, présidente de la Chambre des députés italienne, a organisé une lecture de Ferite a Morte, de l'écrivain Serena Dandini, un recueil de monologues de femmes assassinées par leur conjoint. Une conférence de presse et une représentation de la pièce ont également eu lieu au siège des Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Journée internationale des personnes handicapées, 3 décembre 2013

Carmen Quintanilla Barba, membre espagnole du Réseau, a appelé à ce que davantage d'attention soit accordée à la situation des femmes et des filles handicapées, dans la mesure où elles courent un risque plus grand d'être victimes de violences, notamment de violences domestiques, de coups et blessures, de négligences, de mauvais traitements et d'exploitation. Cette question sera au cœur d'un rapport sur l'égalité et l'inclusion des personnes handicapées, que la députée espagnole élabore actuellement dans le cadre de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

➔ Réunion du réseau

«Violences faites aux femmes : la réhabilitation des auteurs est-elle possible ?» – Strasbourg, 2 octobre 2013

«Grâce à ma femme qui m'a dénoncé à la police, la violence a cessé», a témoigné Frédéric Matwies au sujet de son expérience en tant qu'ancien auteur de violences à l'encontre de son épouse.

La réunion du Réseau, tenue le 2 octobre 2013 à Strasbourg, a porté sur la réhabilitation des auteurs de violences, avec la participation de Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Frédéric Matwies, auteur de l'ouvrage « Il y avait un monstre en moi », Thangam Debbonaire, directrice de recherche au sein de l'ONG Respect (Royaume-Uni) et Rosa Logar, cofondatrice de Women against violence Europe (WAVE).

Thangam Debonnaire a présenté les programmes de réhabilitation des auteurs de violences proposés par son ONG. « La plupart des hommes n'avaient toujours pas récidivé quatre ans après la fin du programme », a-t-elle souligné. Rosa Logar a insisté sur le fait que la réhabilitation pouvait fonctionner à condition qu'un système d'assistance aux victimes soit en place. **Athina Kyriakidou**, membre du Réseau, a demandé aux membres de l'Assemblée d'user de leur pouvoir pour limiter la réduction des budgets accordés aux programmes de soutien aux victimes et de réhabilitation des auteurs de violences.

« La violence à l'égard des femmes est profondément enracinée dans l'inégalité entre les femmes et les hommes et est perpétuée par une culture de tolérance et de déni. Les mesures de prévention et le travail avec les auteurs de violences devraient être placés dans un contexte plus large et considérés comme faisant partie des efforts déployés pour changer les mentalités et les attitudes, abolir la hiérarchie et la discrimination sexuelles et lutter pour une plus grande égalité entre les femmes et les hommes » (Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe).

L'article 16 de la Convention d'Istanbul instaure l'obligation pour les autorités de soutenir les programmes préventifs d'intervention et de traitement visant à aider les agresseurs à changer d'attitude et de comportement afin de ne pas récidiver. L'article 16 couvre les programmes destinés aux auteurs de violences domestiques et les programmes destinés aux délinquants sexuels.

➔ Prochaines réunions du Réseau

Si vous souhaiter participer, contactez-nous à l'adresse womenfreefromviolence@coe.int

« L'exploitation sexuelle des filles » – Strasbourg, 29 janvier 2014

(en coopération avec le Réseau parlementaire de la Campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle à l'égard des enfants).

« Briser le cercle vicieux entre violence à l'égard des femmes et inégalité femmes- hommes » – Vienne, 4 mars 2014

« Handicap et violence domestique » – Strasbourg, avril 2014

➔ Convention d'Istanbul – Actualités

Nouvelles ratifications

7 novembre 2013 : Bosnie-Herzégovine

14 novembre 2013 : Autriche (photo)

21 novembre 2013 : Serbie

Il ne manque plus que deux ratifications pour que la Convention d'Istanbul entre en vigueur !

Nouvelle signature

Le 11 octobre 2013 : Danemark.

Conférences sur la Convention d'Istanbul- Belgrade - 10 et 11 novembre 2013

A l'initiative du Parlement serbe, une conférence sur la Convention d'Istanbul, intitulée « Efforts coordonnés – vers de nouvelles normes européennes de protection des femmes contre la violence fondée sur le genre », s'est tenue le 10 novembre 2013. Selon **Mendes Bota**, rapporteur général sur la violence à l'égard des femmes et coordinateur politique du Réseau, **« la violence à l'égard des femmes découle de l'inégalité femmes-hommes ; des relations inégales entre les sexes génèrent davantage de violences à l'égard des femmes et favorisent l'impunité des auteurs. Nous devons briser ce cercle vicieux »**.

M. Mendes Bota a également participé à la conférence internationale intitulée « Comment les mouvements de femmes ont influencé les politiques étatiques – la participation des ONG de femmes au processus de création de la Convention d'Istanbul et à sa promotion », tenue le 11 novembre 2013. Il a souligné que la Convention d'Istanbul pouvait fortement contribuer à renforcer le rôle joué par les ONG dans la lutte contre toutes les formes de violence et leur prévention.

Traductions du manuel

Depuis son lancement à Tirana en septembre 2012, le manuel a été traduit dans quinze langues, dont le roumain. Le manuel est disponible sur le site Web du Réseau : www.assembly.coe.int/stopviolence

Premier anniversaire de la page Facebook du Réseau

Depuis sa création il y a un an, la page Facebook du Réseau a obtenu 800 « J'aime ». La page est un outil précieux pour échanger des informations sur les activités du Réseau, ses membres et la violence à l'égard des femmes en Europe. Nous vous invitons donc tous à l'« aimer ».

Appel de fonds

Je tiens à remercier les parlements qui ont contribué au financement des activités du Réseau parlementaire pour « le droit des femmes de vivre sans violence ». C'est un signe tangible de leur détermination à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Ces contributions volontaires nous ont permis de produire un manuel sur la Convention d'Istanbul à l'usage des parlementaires, disponible en quinze langues, ainsi que des supports de communication (affiches, brochures, bulletins d'information), et d'organiser une série d'auditions, de séminaires et de conférences pour promouvoir la Convention d'Istanbul.

Le Réseau a besoin de votre soutien pour accélérer l'entrée en vigueur de la convention et pour assurer sa mise en œuvre effective. Si vous souhaitez nous aider par une contribution volontaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Par avance, je vous remercie de votre coopération et de votre soutien.

José Mendes Bota

Coordinateur politique du Réseau et Rapporteur général
sur la violence à l'égard des femmes.

Contacts au secrétariat
Mme Géraldine Grenet et Mme Elodie Fischer
womenfreefromviolence@coe.int
assembly.coe.int/stopviolence/

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

PREMS 03414 FRA